

Champs Libres
Contrat d'engagement
« Fromages de chèvre »
Année 2019



Le présent contrat d'engagement est signé :

Entre l'adhérent.e de l'association « Champs Libres » à Fontenay-sous-bois :

Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 Tél :
 E-mail :

L'éleveur en test d'activité agricole¹ :

Nom : Doufils Axelle
 Adresse : 12 rue de villenauxe 77480 Villenauxe-la-Petite
 Tel : 06.25.55.23.90 ; E-mail : axelle.doufils@gmail.com

Signataire d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise avec la structure mentionnée ci-dessous,

et la structure "Les Champs des Possibles" représentée par **Sylvain Péchoux**, son co-gérant :

Siège social : Le Hameau de Toussacq 77480 Villenauxe-la-Petite
 N° SIRET: 51402794500013 - TVA : FR60514027945
 Tel: 06 29 17 51 92 ; E-mail : contact@leschampsdespossibles.fr

Il est rappelé que l'espace-test agricole *Les Champs des Possibles* accompagne *Axelle Doufils* dans son projet d'installation agricole. L'activité d'élevage caprin et production fromagère est ainsi hébergée juridiquement, socialement, économiquement, fiscalement et comptablement par la coopérative pendant la durée de son test d'activité. Il est physiquement accueilli sur le site de la Ferme de Toussacq, 77480 Villenauxe la Petite.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP en Île-de-France).

Les autres engagements sont les suivants :

a. Engagements de l'amapien-ne :

- Accepter que le fromage livré ait un stade d'affinage variable (frais, demi, sec) et que la composition des assiettes varie selon les formats de fromages, l'humeur des chèvres ou pour faire découvrir des produits parfois un peu différents en respectant un assemblage de fromages équivalent.
- Venir récupérer/ou faire récupérer ses fromages aux dates indiquées. Lors d'absences, accepter que les fromages soient partagés ; il n'y aura pas de « dédommagement » ou « remboursement ».
- Comprendre que les impondérables de l'élevage (durée et stade de lactation des chèvres, météo, problèmes sanitaires...) peuvent influencer sur les dates de livraisons, sur les produits (plus ou moins crémeux selon le stade de la lactation par exemple) et sur la composition des assiettes.
- En situation exceptionnelle (crise sanitaire, épizootie, trop forte diminution de la production laitière ou maladie, accident) rester solidaire de l'éleveur en révisant avec lui les termes de ce contrat.
- La souscription du présent contrat constitue un soutien capital pour l'entrepreneur à l'essai, un geste pour le maintien de l'agriculture paysanne et pour le soutien d'une économie solidaire.
- Participer (quand il est possible) aux ateliers pédagogiques proposés par l'éleveur pendant la période d'engagement.
- Assurer sa part de permanence aux distributions selon les modalités définies dans le règlement intérieur de l'association.
- Participer à l'Assemblée Générale annuelle de l'association. La date de cette AG sera communiquée au plus tard 2 semaines avant sa tenue.

¹ Pour en savoir plus sur la notion de « test d'activité agricole » et sur le fonctionnement de l'espace-test agricole *Les Champs des Possibles*, se référer aux documents de présentation du dispositif disponibles sur le site internet de la structure <http://www.leschampsdespossibles.fr>

b. Engagements de l'éleveur en test d'activité :

- Livrer le colis objet du présent contrat. Mutualisation de la livraison avec *Antoine Tanguy*, entrepreneur sur la Ferme de Toussacq et maraicher-partenaire des « Champs libres ».
- Accueillir les amapien.e.s sur les sites de garde lors de visites programmées.
- Communiquer les informations de façon transparente (techniques d'élevage, fabrication des fromages, vie du troupeau, situation financière) et informer les cosignataires de tout événement grave le mettant dans l'incapacité d'honorer tout ou partie de ses engagements contractuels, et la contraignant à solliciter l'engagement de solidarité en situation exceptionnelle.
- Veiller au bien-être des animaux sur les plans physiologiques et éthologiques. Conduire son troupeau dans le respect de la charte des AMAP et les canons de l'agriculture biologique.

c. Engagements de l'espace-test agricole *Les Champs des Possibles* :

- Accueillir et accompagner *Axelle Doufils* dans son projet d'installation agricole.
- Héberger juridiquement son activité et à ce titre être engagé solidairement sur l'ensemble des points mentionnés au point b. engageant la chevrrière en test d'activité.
- Rendre compte régulièrement – et au minimum en préparation de son AG annuelle – *au groupe en AMAP «Champs Libres»* de l'accompagnement de *Axelle Doufils* dans son projet d'installation agricole.
- Organiser annuellement une réunion inter-AMAP consacrée aux partenariats avec *Les Champs des Possibles*
- Désigner un.e salarié.e référent, à l'écoute et en lien étroit avec les référents de l'AMAP : *Maëla NAËL* : maela@leschampsdespossibles.fr

d. Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire). Seront alors présents les acheteurs solidaires, le paysan partenaire, un représentant des *Champs des Possibles* et si nécessaire un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

e. Distribution des colis et modalité de règlement :

Dates et heure : **Tous les quinze jours**, du 1 mai au 11 décembre inclus, de 19 à 20h.

Lieu : le lieu de distribution habituel pour « Champs Libres »

Cocher le montant total choisi :

	PRIX	COMPOSITION	PRIX TOTAL (17 livraisons)	CHOIX
Petite assiette	6 €	<i>3 crottins</i> <i>OU assortiments de fromages équivalent</i>	102 € (2 chèques de 51 €)	
Moyenne assiette	12 €	<i>1 bûche + 3 crottins</i> <i>OU assortiments de fromages équivalent</i>	204 € (4 chèques de 51 €)	
Grande assiette	18 €	<i>1 bûche + 1 rond + 1 crottin</i> <i>+ 1 gros rond aromatisé</i> <i>OU assortiments de fromages équivalent</i>	306 € (4 chèques de 76.5 €)	

Le règlement des paniers peut être réalisé par des versements multiples, les chèques doivent être remis au moment de la signature du présent contrat, ils seront encaissés aux échéances indiquées dans le tableau ci-dessous, à l'ordre de « Les Champs des Possibles », entre les 1ers et 10 du mois.

Fait à en 2 exemplaires, le

Signature de l'adhérent.e

Signature de l'éleveur en test
d'activité

Signature du représentant légal des
Champs des Possibles